

Master MEEF 2nd degré LSF INSPÉ de Créteil / Université Paris 8 / INS-HEA

L'université Paris 8 et l'INS-HEA proposent à nouveau **en septembre 2021** avec l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Enseignement (INSPÉ) de l'académie de Créteil un **Master mention MEEF 2nd degré parcours Langue des signes française (LSF)**.

Ce Master MEEF 2nd degré LSF forme **au métier d'enseignant de LSF** et **prépare les futurs candidats au concours de recrutement de l'Éducation nationale, le CAPES de LSF, auquel il faut s'inscrire en parallèle.**

Il propose une formation très complète *et accessible en LSF* (enseignement en direct LSF ou via une interprétation LSF-français) : préparation approfondie aux épreuves d'admissibilité et d'admission du CAPES; linguistique de la LSF et des langues des signes ; didactique des langues (langues vocales et langues des signes) ; histoire et culture des Sourds ; analyse des pratiques professionnelles, etc.

La formation du futur professeur s'organise comme suit :

- **La 1^{ère} année (M1)** vous prépare au métier de professeur de LSF via des cours théoriques et un stage d'observation et de pratique accompagnée assorti de séances d'analyse de la pratique. La prise de recul et l'initiation à la recherche seront assurées par le démarrage d'un mémoire qui sera soutenu en fin de M2.
- **La 2^{ème} année (M2)** complète votre formation et vous prépare au CAPES de LSF. **En effet, nouveauté de la réforme de la formation des enseignants, les épreuves du CAPES se déroulent désormais en 2^{ème} année** (admissibilités en mars-avril et admissions à la fin du mois de juin). Vous devrez réaliser un stage, qui *pourra* être un stage rémunéré en responsabilité d'un tiers-temps enseignant.
- Une fois lauréat du **capès de LSF et du M2**, vous serez alors placé par l'Education nationale sur un poste temporaire, appelé "berceau", avec le statut de fonctionnaire-stagiaire rémunéré. Au cours de cette année, vous bénéficierez de quelques heures de formation. La titularisation intervient à la fin de cette troisième année.
- **Nota** : Une fois titulaire, vous pourrez formuler des vœux pour votre affectation, qui pourront être acceptés ou refusés par l'Education nationale.

Pour les candidats du 3^{ème} concours du CAPES de LSF (justifiant d'une expérience professionnelle conséquente) :

Vous n'êtes pas soumis à l'obligation de valider un master, mais il est tout à fait possible de vous inscrire à ce diplôme avec le statut d'*auditeur libre*, pour bénéficier de la préparation au concours (voir <https://www.univ-paris8.fr/-Montant-des-droits-d-inscription-755->).

Les cours ont lieu essentiellement à l'université Paris 8 (Saint-Denis), à l'INSPÉ de Créteil (cours de tronc commun) et parfois à l'INS-HEA (Suresnes). L'ensemble des cours peut être accessible en distanciel, ou en format hybride, selon la situation de l'étudiant.

S'inscrire au capes

Inscriptions à faire à l'automne sur <http://www.devenirenseignant.gouv.fr>,
Pour info, dates d'inscription à la session **2020** : 13 octobre 2020 au 12 novembre 2020



Information importante : conditions générales d'accès à la fonction publique

« Pour vous inscrire au Capes, vous devez au plus tard le jour de la première épreuve d'admissibilité :

- Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un État membre de l'Union européenne¹, d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen², de la principauté d'Andorre, de la Confédération suisse ou de la principauté de Monaco.
- Jouir de vos droits civiques et ne pas avoir subi de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions d'enseignant,
- Être en position régulière au regard des obligations du service national,
- Justifier des conditions d'aptitude physique requises.

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid33985/enseigner-college-lycee-general-capes.html>

Si vous êtes ressortissant d'un État hors UE ou EEE, vous ne pouvez pas vous inscrire à un concours de l'enseignement public.

Vous pouvez, dans certaines conditions, vous inscrire à un concours de l'enseignement privé, pour enseigner dans un établissement privé sous contrat. Il ne s'agit alors pas du CAPES, mais du **CAFEP**, qui n'ouvre pas chaque année, voir :

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid34104/enseigner-dans-college-lycee-ensei-contrat.html>

¹ Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède

² Islande, Liechtenstein et Norvège

Critères d'admission en M1

L'accès au M1 est autorisé aux titulaires d'une licence (soit 180 ECTS) ou d'un diplôme équivalent dans tout domaine des sciences humaines et sociales ou encore de la licence professionnelle *Enseignement de la langue des signes française (LSF) en milieu scolaire* de l'université Paris 8 (<https://www.univ-paris8.fr/-Licence-professionnelle-Enseignement-de-la-langue-des-signes-francaise-en-618->). D'autres licences peuvent donner accès au M1 sur avis favorable de la Commission d'admission.

L'accès au M2 est automatique pour les titulaires du M1 MEEF LSF, qu'ils aient réussi le CAPES ou non (pas de dossier à déposer). Il est également autorisé aux candidats déjà lauréats du CAPES de LSF et titulaires d'un autre M1 dans le domaine des sciences humaines et sociales. Il faut dans ce cas déposer un dossier de candidature.

Pour tout candidat (M1 ou M2), sera apprécié en outre :

- Le niveau en LSF (**B2 minimum**)
- L'aisance en français écrit
- Les connaissances en matière d'histoire des sourds
- La motivation à exercer le métier d'enseignant de LSF

La commission d'admission décide de l'acceptation du/de la candidat(e) sur la base du dossier de candidature contenant **obligatoirement les pièces suivantes** :

- Recto-verso d'une pièce d'identité (carte d'identité nationale ou passeport). Joindre un extrait d'acte de naissance en français pour les pièces d'identité en langue étrangère.
- Les justificatifs de tous les diplômes obtenus et les relevés de notes correspondants
- Un justificatif de niveau en LSF : fournir les attestations des formations suivies en LSF, comportant les dates et l'indication des niveaux de compétences atteints (CECRL) et/ou **attestation de niveau de LSF** délivré par un organisme compétent et reconnu (par exemple: ALSF, IVT, DCL LSF, etc.)
- Un CV en français écrit et une lettre de motivation en LS-vidéo (fichier vidéo à envoyer par voie électronique aux responsables pédagogiques du master et au secrétariat du master : sdl2@univ-paris8.fr ; sandrine.burgat@univ-paris8.fr ; marie.perini@univ-paris8.fr ; jpetit-drouillet@univ-paris8.fr)
- Tout document attestant d'une expérience (*professionnelle ou bénévole*) en lien avec les sourds et la LSF
- **Pour les étudiants étrangers non francophones n'ayant jamais fait d'études en France ou dans un pays francophone** : attestation du niveau C1 en français : DALF ou TCF (comprenant les compétences d'expression écrite)

Comment poser sa candidature pour l'admission dans ce master MEEF 2nd degré LSF ?

L'inscription administrative **se fait à l'université Paris 8**.

La procédure de candidature est **dématérialisée (PAS DE DOSSIER PAPIER)**.

Les dossiers de candidature doivent être saisis en ligne sur le site de l'université Paris 8 à l'adresse suivante : <https://appscol.univ-paris8.fr/infoDevu/> ("déposer une demande d'admission")

Les dossiers de candidature doivent **impérativement** être déposés sur l'application **aux dates indiquées ci-dessous** :

M1 :

1^{ère} session : du 12/04/2021 au 12/05/2021 (inclus)

2^{ème} session : du 14/06/2021 au 09/07/2021 (inclus)

3^{ème} session : du 23/08/2021 au 05/09/2021 (inclus)

M2 : du 09/06/2021 au 09/07/2021

Aucun dossier reçu après les dates indiquées ne pourra être examiné.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

Dominique LACROIX, secrétaire des Masters

Université Paris 8, UFR de SDL, Secrétariat, salle A 145 (heures d'ouverture du secrétariat : <http://www.ufr-sdl.univ-paris8.fr/Contacts-et-secreteriat>)

Adresse mail : sdl2@univ-paris8.fr

Téléphone : 01 49 40 70 93

Responsables pédagogiques du parcours LSF du Master MEEF 2nd degré

Sandrine Burgat, Maître de Conférences, UFR SDL, équipe LLS

Adresse mail : sandrine.burgat@univ-paris8.fr

Johanna DROUILLET, Professeur Certifié de LSF, UFR SDL, équipe LLS

Adresse mail: johanna.petit-drouillet@univ-paris8.fr

Marie PERINI, Maître de Conférences, UFR SDL, équipes LLS et DAL

Adresse mail: marie.perini@univ-paris8.fr

Si vous relevez de la formation continue (reprise d'études, Pôle Emploi, formation financée par un employeur), prenez contact avec **Alice LAGREGA**, assistante en ingénierie de formation, Direction

Formation - Bâtiment C (RdC) Bureau C008-1

Tél : 01.49.40.70.99 ; Mail : alice.lagrega@univ-paris8.fr

Informations sur le site de l'UFR SDL : <https://ufr-sdl.univ-paris8.fr/-Masters->